

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

**OBJET : installation d'une Antenne  
Bouygues SFR : Contrat de bail avec la Ste  
Phoenix France Infrastructures 3**

**N° 2025-28**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

**SEANCE DU 21 mai deux mil vingt-cinq**

**Date de convocation** : 15 mai 2025

**Date d'affichage** : 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

**Présents** : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

**Absents Excusés** : Mme BOBAND Céline, Mrs HOWSE Willy, BOILEAU Pierre,

**Secrétaire de séance** : M. ROSSI Jean-Yves

Monsieur le Maire informe l'assemblée du déploiement et de l'installation d'une antenne radioélectrique BOUYGUES/SFR sur un terrain communal situé à Rignieux-le-Franc au lieu dit « Les Sarres », référence cadastrale ZC Parcelle 0100, pour améliorer la couverture du réseau sur Rignieux-le-Franc.

A ce titre, la Ste « PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 » souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'installation et à l'exploitation d'une station radioélectrique composés d'infrastructures et d'équipements techniques.

Il convient donc de signer entre la Ste PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 et la commune de Rignieux-le-Franc, un contrat de bail appelé convention afin de fixer les modalités techniques et financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 abstention et 10 voix pour :

- **ACCEPTÉ** le déploiement et l'installation d'une antenne radioélectrique sur la commune de Rignieux-le-Franc au lieu dit « les Sarres »,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention « contrat de bail » avec la Ste « PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

**Le Maire**

Pascal PAIN

Accusé de réception en préfecture  
001-210103255-20250521-delib2025-28-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2025  
Date de réception préfecture : 22/05/2025

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
en préfecture le **22 mai 2025**

Publication le **23 mai 2025**

Le maire